



**SAF**

SYNDICAT DES  
AVOCATS DE FRANCE

# 27<sup>e</sup> COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

**SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2017**

UNIVERSITÉ DE DROIT ET DE LA SANTÉ • AMPHI RENÉ CASSIN  
1, PLACE DELIOT - LILLE • MÉTRO PORTE DE DOUAI

LES **400**  
COUPS

Les violences  
faites aux mineurs  
étrangers



**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

34 rue Saint-Lazare - 75009 PARIS - Tél : 01 42 82 01 26 - [saforg@orange.fr](mailto:saforg@orange.fr)

**[www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)**

Organisé par le Syndicat des avocats de France avec la participation de l'Ordre des avocats du barreau de Lille

L'enfant étranger est victime de la violence des institutions, qu'elles soient administratives, médicales ou qu'elle émane de la justice elle-même ; ce constat étant valable, que l'enfant soit accompagné ou non de ses représentants légaux. La vulnérabilité particulière de ces mineurs n'est pas prise en compte, dans la mesure où ils sont d'abord considérés comme des étrangers, avant d'être appréhendés en raison de leur minorité.

Les enfants constituent près de la moitié des réfugiés et des migrants à travers le monde. Ces enfants fuient la guerre, les persécutions, la misère, l'enrôlement forcé, l'absence de perspective. Après un voyage épuisant et surtout traumatisant, leurs conditions de vie ici sont-elles meilleures ?

Leurs droits fondamentaux, tels que protégés notamment par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ne sont pas mis en œuvre concrètement en France : les pratiques et les procédures qu'on leur impose portent en germe une violence inouïe sur les mineurs. Au-delà des constats, quelles conséquences ? Quels outils pouvons-nous proposer pour une meilleure protection des mineurs étrangers ?

## PROGRAMME

**8h30** : Accueil

**9h - 9h30** : Allocutions de bienvenue et d'ouverture du colloque

- Stéphane DHONTE, *bâtonnier de Lille*,
- Bertrand COUDERC, *président du SAF*
- Ludivine DENYS, *présidente section Lille*

**9h30** : Présentation de la journée : **Claire DUJARDIN, avocate, SAF Toulouse**

**9h45** : Introduction générale : **Nathalie LEQUEUX, représentante du Défenseur des droits**

**10h – 12h30** : **1<sup>ère</sup> table ronde : Violences de l'autorité administrative**  
**Claire DUJARDIN, avocate, SAF Toulouse (modératrice)**

- Comment rendre effective la prise en charge des mineurs isolés étrangers ? **Hélène MARTIN-CAMBON, avocate, SAF Toulouse**

- La réponse judiciaire : quels outils à disposition du juge pour permettre une prise en charge effective de l'enfant, dès lors que malgré une ordonnance de placement, persiste la carence d'exercice de l'autorité parentale et que l'organisme gardien ne remplit pas ses missions de protection : **Roselyne GONLE-LHUILLIER, juge des tutelles à Toulouse, membre du Syndicat de la Magistrature**

- Les mineurs à la rue et dans les camps : l'absence de prise en charge des besoins des mineurs en termes de santé, d'hébergement, d'assistance sociale et juridique : l'exemple de Calais et le phénomène de l'encampement : **Julie BONNIER, Avocate au barreau de l'Essonne**

- L'expérience des CAOMI et du recours à un dispositif dérogatoire au droit commun / violences policières : **Lionel CRUSOE, avocat au barreau de Paris**

**DÉJEUNER**

**14h – 17h30 : 2<sup>ème</sup> table ronde : Violences des juridictions**

**Laurence ROQUES, avocate, SAF Créteil (modératrice)**

- L'absence de prise en compte de l'enfant dans les procédures concernant ses parents (refus de séjour, OQTF, ARA) et l'enfant en rétention et en zone d'attente, l'exemple de Mayotte : **Marjane GHAEM, avocate au barreau de Mayotte**
- Les poursuites pénales du mineur : l'expérience lyonnaise, la contestation systématique de la validité des actes d'état civil, la fraude documentaire, les poursuites pour faux et usage de faux, escroquerie, le risque d'éloignement : **Julien LAMBERT, avocat au barreau de Lyon**
- La place du Parquet : **Sarah MASSOUD, ancienne parquetière au parquet mineurs de Paris (sous réserve)**
- La position du juge des enfants, juge naturel de l'enfant : **Eric BOCCIARELLI-ANCEL, ancien juge des enfants, membre du Syndicat de la magistrature**
- Approche éthique de l'examen d'âge osseux : **Bruno HALIOUA, médecin (sous réserve)**
- Approche psychologique : quel impact sur l'enfant tant de la migration que de l'absence de sécurité de sa situation administrative et des effets de l'enfermement ? : **Thierry BAUBET, pédopsychiatre à l'hôpital Avicenne**

**CONCLUSION** : L'Unicef

***Avec la participation d'associations partenaires dans le village associatif : Médecins du monde, Info-MIE et le Journal du droit des jeunes (Jean-Luc RONGE)***

## FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

**Durée de la formation** : sept heures

**ATTENTION ! Cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIFPL !**

**Pour valider la formation et la prise en charge FIF PL**, Il sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à votre arrivée à la journée de formation le matin et l'après-midi.

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.



### BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au SAF 34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS

Tél. 01 42 82 01 26 [saforg@orange.fr](mailto:saforg@orange.fr) Lesaf.org

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

CP.....Ville.....

Tél.....mail.....

Barreau ou activité professionnelle .....

Participera au colloque de droit pénal du SAF à Lille le 30 septembre 2017

Avocat adhérent SAF : 120 € TTC

Avocat non adhérent SAF et autre public : 140 € TTC

Elève avocat, étudiant : entrée libre *dans la limite des places disponibles inscription préalable auprès du SAF*

**Les frais d'inscription ne comprennent pas le repas (buffet sur place).**

Participera au déjeuner (en sus) : 20 €

Règle la somme totale de ..... à l'ordre du SAF

**INSCRIPTION PRÉALABLE INDISPENSABLE AVANT LE 30 JUIN 2017**